ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Psychologues - Garantir un accès sans prescription médicale

Question écrite n° 42459

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues de France, très sollicités en ces temps de crise sanitaire et qui souffrent d'un réel manque de reconnaissance. Le Gouvernement à la suite d'assises de la santé mentale et de la psychiatrie initialement programmées en juillet 2021 et qui se sont tenues finalement au mois de septembre 2021, a annoncé que les séances avec un psychologue, exerçant en libéral seront prescrites par un médecin. L'annonce de la nécessité, pour le patient, d'obtenir une prescription médicale pour intégrer le dispositif de remboursement des séances, constitue un frein considérable à une prise en charge adaptée. En effet, pour le patient il est déjà couteux de demander de l'aide parce que sa souffrance est insupportable. Ajouter un intermédiaire avec le médecin peut décourager le patient à consulter un psychologue. Il demande au Gouvernement de garantir un accès direct au psychologue exerçant en libéral, sans prescription médicale.

Données clés

Auteur : M. Jean-Hugues Ratenon
Circonscription : Réunion (5e circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42459
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 novembre 2021, page 8070
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)